

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-001-16638/24/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Industries Méditerranée pour l'organisation de Forlndustrie 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°8839

101913

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda du développement économique renouvelé en juin 2022, la Métropole, en lien avec ses partenaires, travaille à conforter son ambition d'être une Métropole productive, compétitive et innovante, soutenant les transitions et la création d'emplois. Parmi ses six filières d'excellence, plusieurs sont en lien direct avec l'économie productive et l'industrie : « Mécanique et Aéronautique », « Maritime et Logistique », « Environnement et Energie », et « Santé ».

Labélisée Territoire d'Industrie, Aix-Marseille-Provence se positionne en référence européenne en matière de technologies et d'innovation au service des citoyens, des transitions et de la décarbonation. Depuis notre territoire, se construit la souveraineté industrielle et énergétique de l'Europe.

C'est également le programme SYRIUS, labélisé Zone Industrielle Bas Carbone par France 2030, qui permet de bâtir collectivement le premier Port Vert de Méditerranée autour de la zone industrielle portuaire de Marseille-Fos.

Mais notre souveraineté industrielle et la réussite de sa nécessaire transition écologique devront également passer par une montée en puissance des enjeux de compétences et d'emplois.

L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence est par ailleurs formalisé par un plan de soutien aux écoles d'ingénieurs approuvé par le Conseil métropolitain du 27 juin 2024. Il vise à répondre à l'enjeu d'augmentation du nombre d'ingénieurs formés sur le territoire pour répondre notamment aux transitions industrielles en cours.

Dans sa volonté de s'engager et de miser sur l'innovation comme moyen d'améliorer l'attractivité des métiers industriels, la démarche Forlndustrie portée par l'association Industrie Méditerranée, s'intègre dans l'ensemble de ces objectifs métropolitains.

Industries Méditerranée est la représentation unifiée de l'industrie sur notre territoire, issue d'une démarche collective initiée par les acteurs du secteur depuis 2017.

Interlocuteur privilégié sur tous les sujets industriels du territoire, Industries Méditerranée rassemble 14 fédérations professionnelles et organismes inter-entreprises : la métallurgie, la chimie, le maritime, les industries électriques, l'agro-alimentaire, la plasturgie, l'industrie pétrolière, les carrières et matériaux, la mode, le bois. Au-delà des 14 fédérations fondatrices, Industries Méditerranée réunit largement les représentants du monde économique, les associations et les acteurs du territoire investis en faveur de la réussite industrielle locale. Elle représente France Industrie en Provence. Enfin, Industries Méditerranée est membre du comité de pilotage du programme Territoires d'Industrie Aix-Marseille-Provence.

A l'heure où les industriels éprouvent des difficultés à recruter, faute de profils qualifiés, l'un des objectifs de l'évènement est de redonner aux jeunes de tous milieux, l'envie de se projeter dans les métiers de l'industrie. Cette ambition se double du besoin de diversifier les recrutements, en favorisant la mixité sociale, la féminisation des profils ou encore l'accès aux métiers industriels aux personnes en situation de handicap. L'évènement Forindustrie répond aussi au besoin essentiel de retisser les liens entre l'industrie et la société : démontrer les contributions de l'industrie au développement des territoires, à la transformation sociétale et la capacité de ce secteur à porter des projets inclusifs, fédérateurs, porteurs de valeurs positives.

Les jeunes collégiens et lycéens, les étudiants, les demandeurs d'emploi pourront découvrir une nouvelle image de l'industrie sur une plateforme digitale ludique sous forme de mondes regroupant les différentes filières industrielles des territoires français et un monde national transverse de la transition énergétique.

La plateforme présentera de façon ludique les filières industrielles : visites virtuelles de sites de production et des démonstrations d'innovations industrielles, des quizz interactifs, des robots à personnaliser en fonction de la progression dans l'univers, des échanges en direct avec des industriels avec plus de 125 intervenants mobilisés.

L'association a été soutenue en 2022 et 2023. Elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS 00008839.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Industrie Méditerranée une subvention d'un montant de 25 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 approuvant l'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La délibération n° IVIS-001-16556/24/CM du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 approuvant un plan métropolitain pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Industries Méditerranée d'un montant de 25 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Industries Méditerranée ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain, de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20%, en section de fonctionnement : Chapitre 65, Article 65748, fonction 67.

Ces crédits relèvent de la politique : « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique : « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche », et du programme : « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche », et seront exécutés par le service gestionnaire : 4SFDT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES